

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET  
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2014**

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

Président du Conseil

Langis Dion

Vice-président du Conseil

Roger Grégoire

Membres du Conseil

Denis Bélanger  
Chantal Couture-Rancourt  
Paula Delguidice  
Lynn Génier-Ouellette  
Isabelle Charbonneau  
Daniel Grzela  
Bernard Laberge  
Reynald Rivard

Conseiller étudiant

Sébastien Labelle

Directrice de l'éducation

Lorraine Presley

Agent / Agentes de supervision:

Région centre  
Région nord  
Région sud

Nicole Gaudet  
Jérémy Lepage  
Sylvie Petroski

Gérants / Gérantes:

Services financiers  
Ressources humaines et des services d'appui  
Installations scolaires  
Secteur informatique

Mario Filion  
Julie Bisson  
Karine Lafrenière  
Richard Fecteau

Chefs:

Services pédagogiques Maternelle - 6<sup>e</sup> année  
Services pédagogiques 7<sup>e</sup> - 12<sup>e</sup> année  
Services en enfance en difficulté  
Directeur de la politique d'aménagement  
linguistique et des communications

Vivian Girouard  
Nathalie Grenier-Ducharme  
Colinda Morin-Secord

Richard Loïselle

Contrôleuse des finances

Jessica Beaulieu-Levasseur

Responsable des opérations comptables et budgétaires

Stephen Ouellet

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières sont la responsabilité de la direction de ce Conseil scolaire et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne les revenus des activités de financement des écoles.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs indépendants pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert, auditeurs indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil ci-joint.



Directrice de l'éducation

Le 20 novembre 2014



Gérant des services financiers

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du  
Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-après du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, lesquels incluent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2014, de même que l'état consolidé des résultats d'exploitation, l'état consolidé du changement de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne inhérent à la préparation des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Justification de l'opinion avec réserve*

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les revenus des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Malgré les procédures mises en place et les vérifications annuelles par le Conseil, il nous est impossible de vérifier de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces revenus étant donné les nombreuses transactions en argent comptant. Par conséquent, notre audit de ces revenus a été limité aux montants inscrits dans les registres des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux revenus des activités de financement scolaire, au surplus annuel, aux flux de trésorerie des activités de financement scolaire et à la situation financière nette.

*Opinion avec réserve*

À notre avis, à l'exception des effets possibles de la situation décrite dans le paragraphe de la justification de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire de district des Grandes Rivières pour l'exercice se terminant le 31 août 2014 ainsi que l'état consolidé des résultats d'exploitation, de l'état consolidé du changement de la dette nette et de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrit dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

*Méthode de comptabilité*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre cette méthode et les normes comptables du secteur public canadien.

*Collins Barrow Gagné Gagnon Bisson Hébert*

Comptables professionnels agréés  
Comptables publics licenciés  
Le 20 novembre 2014

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats d'exploitation	2
État consolidé du changement de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 27

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

**31 AOÛT 2014**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Liquidités	\$ 13,530,564	\$ 6,648,961
Comptes débiteurs (note 2)	4,281,659	4,875,386
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - Immobilisations approuvées (note 3)	17,376,651	18,913,278
Actifs destinés à la vente (note 4)	-	385,005
	<u>35,188,874</u>	<u>30,822,630</u>
<b>PASSIF</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	5,726,770	4,171,490
Revenus reportés (note 7)	4,879,604	3,688,216
Apports en capital reportés (note 8)	68,577,170	65,338,053
Créances sur débiteures nettes et prêts pour immobilisations (note 9)	18,330,655	19,937,993
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 10)	4,686,732	5,112,764
	<u>102,200,931</u>	<u>98,248,516</u>
<b>DETTE NETTE</b>	<u>(67,012,057)</u>	<u>(67,425,886)</u>
<b>ACTIF NON FINANCIER</b>		
Frais payés d'avance (note 11)	155,178	96,570
Immobilisations corporelles (note 12)	77,404,133	75,169,050
	<u>77,559,311</u>	<u>75,265,620</u>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ (note 13)</b>	<u>\$ 10,547,254</u>	<u>\$ 7,839,734</u>
<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (note 18)</b>		
 Secrétaire du Conseil	 Président du Conseil	

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014

	2014 Budget	2014 Réal	2013 Réal
<b>REVENUS</b>			
Impôts fonciers	\$ 11,405,999	\$ 11,681,653	\$ 11,192,717
Subventions provinciales - besoins des élèves	84,935,582	83,526,428	88,346,107
Subventions provinciales - autres	5,507,784	6,469,743	4,824,875
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	-	16,395
Autres revenus - conseils scolaires	117,269	132,398	373,145
Autres revenus provenant d'autres sources	846,289	823,974	1,596,865
Revenus d'intérêts	10,000	109,905	62,615
Amortissement des apports en capital reportés (note 8)	3,694,557	3,930,051	3,686,426
Fonds générés par les écoles (note 15)	4,000,000	3,578,454	3,652,512
Réduction de valeur sur transfert d'immobilisations corporelles	-	-	234,964
Apports en capital liés à la perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	545,353	-
	<u>110,517,480</u>	<u>110,797,959</u>	<u>113,986,621</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Enseignement	77,537,991	75,729,078	74,357,046
Administration	3,591,951	3,546,172	3,654,841
Transport	6,789,177	6,687,688	6,501,276
Installations destinées aux élèves	15,973,990	16,833,968	16,754,706
Autres dépenses	1,919,493	1,858,791	3,141,537
Fonds générés par les écoles (note 15)	4,000,000	3,434,742	3,649,792
	<u>109,812,602</u>	<u>108,090,439</u>	<u>108,059,198</u>
<b>SURPLUS ANNUEL</b>	704,878	2,707,520	5,927,423
<b>SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>7,839,734</u>	<u>7,839,734</u>	<u>1,912,311</u>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)</b>	<u>\$ 8,544,612</u>	<u>\$ 10,547,254</u>	<u>\$ 7,839,734</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DU CHANGEMENT DE LA DETTE NETTE**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>SURPLUS ANNUEL</b>	\$ 2,707,520	\$ 5,927,423
<b>ACTIVITÉS DES IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 12)	(7,273,267)	(6,635,044)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	4,392,830	4,180,320
Transfert des immobilisations corporelles vers les actifs destinés à la vente	-	137,259
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	545,354	-
Produit sur aliénation d'immobilisations corporelles	101,000	-
Gain sur disposition d'actif alloué aux revenus reportés	(1,000)	-
	<u>(2,235,083)</u>	<u>(2,317,465)</u>
<b>ACTIVITÉS D'ACTIF NON FINANCIER - AUTRE</b>		
Acquisition de frais payés d'avance	(58,608)	-
Utilisation des frais payés d'avance	-	28,885
	<u>(58,608)</u>	<u>28,885</u>
<b>DIMINUTION DE LA DETTE NETTE</b>	413,829	3,638,843
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>(67,425,886)</u>	<u>(71,064,729)</u>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>\$ (67,012,057)</u>	<u>\$ (67,425,886)</u>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2014**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Surplus annuel	\$ 2,707,520	\$ 5,927,423
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	4,392,830	4,180,320
Gain sur disposition d'actif alloué aux revenus reportés	(1,000)	-
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	545,354	-
Transfert des immobilisations corporelles vers les actifs destinés à la vente	-	137,259
Amortissement des apports en capital reportés	(3,930,051)	(3,686,426)
Autres sources (utilisations) d'encaisse:		
Diminution des placements temporaires	-	10,909
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	593,727	(504,316)
Diminution des actifs destinés à la vente	385,005	115,079
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	1,555,280	717,321
Augmentation des revenus reportés - fonctionnement	955,552	821,318
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(426,032)	(1,817,250)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(58,608)	28,885
	<u>6,719,577</u>	<u>5,930,522</u>
<b>OPÉRATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS</b>		
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	101,000	-
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(7,273,267)</u>	<u>(6,635,044)</u>
	<u>(7,172,267)</u>	<u>(6,635,044)</u>
<b>FINANCEMENT</b>		
Émission de débentures/prêts	71,701	304,088
Dette remboursée	(1,679,039)	(17,303,091)
Diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	1,536,627	14,948,533
Augmentation des apports en capital reportés	7,169,168	7,567,877
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	<u>235,836</u>	<u>(11,842)</u>
	<u>7,334,293</u>	<u>5,505,565</u>
<b>CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS</b>	6,881,603	4,801,043
<b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>6,648,961</u>	<u>1,847,918</u>
<b>LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>\$ 13,530,564</u>	<u>\$ 6,648,961</u>

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

#### a) *Référentiel comptable*

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les Conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables du secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

#### *b) Périmètre comptable*

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

*Entité consolidé: Fonds générés par les écoles*

Les opérations entre les services et entre les organisations, de même que leurs soldes respectifs sont éliminés.

#### *c) Fonds en fiducie*

Les fonds en fiducie et leurs opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité et conséquemment, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

#### *d) Liquidités*

Les liquidités englobent l'encaisse.

#### *e) Revenus reportés*

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus durant l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### f) *Apports en capital reportés*

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie:

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

#### g) *Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs*

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation des ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels futurs dus aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

---

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance-vie et d'assurance-maladie pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

- ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

#### *h) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit:

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée de vie utile estimative</b>
Améliorations de terrains	15 années
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40 années
Structures mobiles	20 années
Mobilier	10 années
Matériel	5, 10 et 15 années
Matériel informatique	5 années
Logiciels informatiques	5 années
Véhicules	5 années

Les projets en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la vente ne sont plus amortis; ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les oeuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

#### *i) Paiements de transfert*

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

#### *j) Revenu de placements*

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportées correspondants.

#### *k) Dette à long terme*

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

#### *l) Montants budgétés*

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

#### *m) Utilisation d'estimations*

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, que les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les charges courus, les impôts fonciers à recevoir, les immobilisations corporelles, l'amortissement, les prestations de retraite et les apports en capital reportés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

### 2. COMPTES DÉBITEURS

	2014	2013
Impôts fonciers à recevoir	\$ 2,988,197	\$ 2,563,819
Province de l'Ontario	122,994	1,066,448
Autres conseils scolaires	104,939	294,062
Gouvernement du Canada	815,404	760,790
Autres	<u>250,125</u>	<u>190,267</u>
	<u>\$ 4,281,659</u>	<u>\$ 4,875,386</u>

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

#### 3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La Province de l'Ontario (« la Province») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2014, le Conseil a un compte débiteur de la Province de \$17,376,651 (2013 - \$18,913,278) relatif aux subventions pour immobilisations.

#### 4. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au 31 août 2014, \$0 (2013 - \$379,504) relatifs à des bâtiments et \$0 (2013 - \$5,501) à des terrains étaient comptabilisés comme actifs destinés à la vente. Au cours de l'exercice, les transactions suivantes ont eu lieu; deux bâtiments et deux terrains ont été vendus au prix de \$385,005 et aucun gain ou perte sur disposition. La valeur finale des biens, soit \$nil (2013 - \$385,005), a été reportée en vue de financer l'acquisition future d'immobilisations corporelles, conformément au Règlement de l'Ontario 193/10.

#### 5. EMPRUNT TEMPORAIRE

La marge de crédit est sans garantie et porte intérêt au taux préférentiel. La limite de la marge de crédit est de \$15,000,000 avec un solde disponible au 31 août 2014 de \$15,000,000 (2013 - \$15,000,000).

#### 6. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
Province de l'Ontario	\$ 955,026	\$ 99,415
Gouvernement du Canada	4,425	4,501
Liés à la paie	636,399	603,870
Autres conseils scolaires	213,575	209,819
Municipalités	49	68
Fournisseurs	3,665,721	2,995,133
Frais courus	41,090	39,350
Autres	210,485	219,334
	<u>\$ 5,726,770</u>	<u>\$ 4,171,490</u>

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

### 7. REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2014, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit:

	Solde au 31 août 2013	Revenu grevé d'une affectation externe et contribu- tions reçues	Revenu constaté pour la période	Transfert aux ACR associés aux dépenses antérieures	Transfert aux ACR	Solde au 31 août 2014
Subventions générales	\$ -	\$ 8,921,688	\$ (8,921,688)	\$ -	\$ -	\$ -
Subventions spéciales:						
- destinées aux jardins d'enfants à temps plein	-	3,223,657	(3,223,657)	-	-	-
- fonctionnement	1,370,077	3,608,829	(2,684,677)	-	-	2,294,229
- autres	488,275	31,400	-	-	-	519,675
Subventions générales - immobilisations	1,372,969	8,817,936	(2,521,018)	(1,068,592)	(5,037,472)	1,563,823
Autres subventions - immobilisations:						
- efficacité énergétique dans les écoles	56,013	-	-	-	(56,013)	-
- garderie et autres	-	169,978	-	-	(169,978)	-
Actifs destinés à la vente	385,005	-	(385,005)	-	-	-
Produits d'aliénation	15,877	486,000	-	-	-	501,877
Total des revenus reportés	\$ 3,688,216	\$ 25,259,488	\$ (17,736,045)	\$ (1,068,592)	\$ (5,263,463)	\$ 4,879,604

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

#### 8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis selon la durée de la vie utile des immobilisations en question.

	2014	2013
Solde au début	\$ 65,338,053	\$ 61,456,602
Apports en capital pour immobilisations ajoutés durant l'exercice	6,745,930	6,635,044
Revenus constatés pour la période	(3,930,051)	(3,686,426)
Transferts des revenus reportés associés aux dépenses antérieures	1,068,592	1,068,592
Transferts aux actifs destinés à la vente, excluant les terrains	-	(135,759)
Transferts des aliénations d'immobilisations	(645,354)	-
Solde à la fin	\$ 68,577,170	\$ 65,338,053

#### 9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

La dette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2014	2013
Échus au courant de l'année	\$ -	\$ 1,025,246
Corpfinance International Limited, effets à payer, remboursables par versements mensuels de \$39,055 incluant les intérêts au taux de 5,77%, échoit en décembre 2027	4,353,104	4,564,120
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$211,456 incluant les intérêts au taux de 4,9%, échoit en mars 2033	5,156,377	5,320,569

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2014**

**9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (SUITE)**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$170,111, incluant les intérêts au taux de 4,56%, échoit en novembre 2031	4,071,604	4,221,030
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$58,999, incluant les intérêts au taux de 5,06%, échoit en mars 2034	1,465,731	1,507,925
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$32,561, incluant les intérêts au taux de 4,83%, échoit en mars 2036	872,158	894,322
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$65,812, incluant les intérêts au taux de 3,564%, échoit en mars 2037	2,043,431	2,100,693
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$9,511, incluant les intérêts au taux de 3,799%, échoit en mars 2038	296,549	304,088
Office ontarien de financement, effets à payer, remboursables par versements semi-annuels de \$2,292, incluant les intérêts au taux de 4,003%, échoit en mars 2039	71,701	-
	<b>\$ 18,330,655</b>	<b>\$ 19,937,993</b>

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

### 9. CRÉANCES SUR DÉBENTURES NETTES ET PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (SUITE)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette en cours au 31 août 2014 sont exigibles comme suit:

	Capital	Intérêts	Total
2014-2015	\$ 688,640	\$ 881,499	\$ 1,570,139
2015-2016	723,543	846,596	1,570,139
2016-2017	760,252	809,887	1,570,139
2017-2018	798,857	771,282	1,570,139
2018-2019	839,462	730,677	1,570,139
Par la suite	14,519,901	5,111,416	19,631,317
Passif net à long terme	\$ 18,330,655	\$ 9,151,357	\$ 27,482,012

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à \$921,501 (2013 - \$1,608,466).

### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

	2014		2013	
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	\$ 4,360,772	\$ 452,496	\$ 4,813,268	\$ 4,972,591
Gains actuariels (pertes actuarielles) non amortis au 31 août	(123,208)	(3,328)	(126,536)	140,173
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	\$ 4,237,564	\$ 449,168	\$ 4,686,732	\$ 5,112,764

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2014**

**10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)**

**Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés**

	<b>2014</b>		<b>2013</b>	
	<b>Prestations de retraite</b>	<b>Autres avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>	<b>Total des avantages sociaux futurs des employés</b>
Coût (réduction) des prestations pour l'exercice considéré	\$ -	\$ 131,293	\$ 131,293	\$ (135,413)
Intérêt sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées	144,942	1,825	146,767	176,028
Perte (gains) actuariels constatés	(14,844)	1,971	(12,873)	(282)
Perte (gain) sur les modifications du régime	-	45,257	45,257	(977,229)
Charge <sup>1</sup> (réduction) au titre des avantages sociaux futurs des employés	130,098	180,346	310,444	(936,896)
Paiements d'avantages de retraite 2013-14	(591,436)	(145,040)	(736,476)	(880,354)
Augmentation (diminution) au titre des avantages sociaux futurs des employés	\$ (461,338)	\$ 35,306	\$ (426,032)	\$ (1,817,250)

<sup>1</sup> À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

---

### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

#### Changements apportés au régime

Des changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de onze jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Une nouvelle disposition a été établie le 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante. Les prestations d'assurance-vie et de soins de santé sont des droits acquis pour les retraités et pour les employés qui ont pris leur retraite en 2012-2013. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, tout nouveau retraité ayant accès aux prestations d'assurance-vie et de soins de santé verse la totalité des cotisations liées à ces avantages sociaux.

#### Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes futurs d'avantages sociaux des employés au 31 août 2014 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 23 octobre 2014 de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congés de maladie accumulés au 31 août 2014. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de:

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés:

Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	8,75% pour 2013-2014 et réduit de ¼% par année jusqu'à 4%
Hausse des coûts d'assurance dentaire	4,75% pour 2013-2014 et réduit de ¼% par année jusqu'à 3%
Taux d'actualisation des obligations	2,85%
Inflation	2%
Rémunération et hausse de salaire	0.7%

#### Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

---

#### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2014, le conseil scolaire a contribué \$1,413,696 (2013 - \$1,378,533) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminés sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

(iv) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé

Le conseil scolaire offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance-vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne seront plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

---

#### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

##### Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les changements apportés au régime en 2012 imposent aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

- (ii) Prestations d'assurance-vie et d'assurance-maladie en cas d'invalidité de longue durée

Le Conseil fournit des prestations d'assurance vie, de soins dentaires et de soins de santé aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance vie et des coûts des prestations de soins de santé aux termes de ce régime. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

- (iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

A la suite des nouveaux changements apportés en 2012-2013 au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée, les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de \$71,232 (2013 - \$131,305).

Aux fins de comptabilité l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 23 octobre 2014, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2014.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

### 10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(iv) Prestations d'assurance-vie

Le conseil scolaire fournit un régime distinct de prestations d'assurance-vie pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime collectif sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(v) Prestations de soins de santé et de soins dentaires

Le conseil scolaire est le promoteur d'un régime distinct qui fournit des prestations d'assurance-groupe de soins de santé et de soins dentaires aux employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

### 11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Assurances	\$ 56,509	\$ 47,826
Autres	<u>98,669</u>	<u>48,744</u>
	<b>\$ 155,178</b>	<b>\$ 96,570</b>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2014**

**12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<b>COÛT</b>	<b>Solde au 31 août 2013</b>	<b>Acquisitions et transferts</b>	<b>Aliénations présumées</b>	<b>Solde au 31 août 2014</b>
Terrains	\$ 1,336,071	\$ -	\$ (1)	\$ 1,336,070
Améliorations de terrains	2,967,796	1,481,216	-	4,449,012
Bâtiments et amélioration des bâtiments	107,074,374	5,358,990	(1,258,444)	111,174,920
Structures mobiles	379,281	-	-	379,281
Mobilier	486,230	75,151	-	561,381
Matériel	1,711,698	18,043	-	1,729,741
Matériel informatique	4,341,245	666,745	-	5,007,990
Logiciel informatique	156,232	-	-	156,232
Véhicules	182,985	70,000	-	252,985
Construction en cours	2,495,530	(396,878)	-	2,098,652
	<b>\$ 121,131,442</b>	<b>\$ 7,273,267</b>	<b>\$ (1,258,445)</b>	<b>\$ 127,146,264</b>

<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>	<b>Solde au 31 août 2013</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Aliénations présumées</b>	<b>Solde au 31 août 2014</b>
Terrains	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Améliorations de terrains	660,420	298,580	-	959,000
Bâtiments et amélioration des bâtiments	39,228,392	3,495,631	(613,091)	42,110,932
Structures mobiles	370,316	664	-	370,980
Mobilier	354,908	38,349	-	393,257
Matériel	1,313,758	98,568	-	1,412,326
Matériel informatique	3,829,411	406,006	-	4,235,417
Logiciel informatique	142,179	12,816	-	154,995
Véhicules	63,008	42,216	-	105,224
	<b>\$ 45,962,392</b>	<b>\$ 4,392,830</b>	<b>\$ (613,091)</b>	<b>\$ 49,742,131</b>

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2014**

**12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**

**VALEUR COMPTABLE NETTE**

	<b>Solde au 31 août 2014</b>	<b>Solde au 31 août 2013</b>
Terrains	\$ 1,336,070	\$ 1,336,071
Améliorations de terrains	3,490,012	2,307,376
Bâtiments et améliorations des bâtiments	69,063,988	67,845,982
Structures mobiles	8,301	8,965
Mobilier	168,124	131,322
Matériel	317,415	397,940
Matériel informatique	772,573	511,834
Logiciel informatique	1,237	14,053
Véhicules	147,761	119,977
Construction en cours	<u>2,098,652</u>	<u>2,495,530</u>
	<u>\$ 77,404,133</u>	<u>\$ 75,169,050</u>

**PROJETS EN CONSTRUCTION**

Les projets en construction ayant une valeur de \$2,098,652 (2013 - \$2,495,530) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces projets commencera lors de leur mise en service.

**CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE  
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 AOÛT 2014**

**13. SURPLUS ACCUMULÉ**

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit:

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Aux fins de conformité - non affecté:</b>		
Au début de l'exercice	\$ 9,387,507	\$ 5,332,678
Surplus de l'année courante	<u>2,065,599</u>	<u>4,054,829</u>
<i>Aux fins de conformité - non affecté, à la fin de l'exercice</i>	<u>11,453,106</u>	<u>9,387,507</u>
<b>Aux fins de conformité - affection interne:</b>		
Au début de l'exercice	692,450	692,450
Montant engagé de l'excédents antérieurs aux projets d'immobilisations de l'exercice en cours	<u>(527,336)</u>	<u>-</u>
	165,114	692,450
Projets d'immobilisations engagés dans l'exercice en cours	527,336	-
Immobilisations engagés - amortissement	<u>(31,020)</u>	<u>-</u>
<i>Aux fins de conformité - Affectation interne, à la fin de l'exercice</i>	<u>661,430</u>	<u>692,450</u>
<b>Non disponible aux fins de conformité:</b>		
Revenus comptabilisés pour les terrains	1,336,070	1,336,071
Avantages sociaux futurs	(4,592,387)	(5,112,764)
Fonds générés par les écoles	1,899,520	1,755,808
Intérêts courus	<u>(210,485)</u>	<u>(219,338)</u>
	<u>(1,567,282)</u>	<u>(2,240,223)</u>
	<u>\$ 10,547,254</u>	<u>\$ 7,839,734</u>

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

#### 14. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les frais de la dette incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante:

	2014	2013
Versements sur le capital du passif à long terme	\$ 1,679,039	\$ 17,303,091
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	\$ 921,501	\$ 1,608,466
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	\$ 210,485	\$ 219,338

#### 15. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SCOLAIRE

Chacune des écoles du Conseil organise des activités de prélèvement de fonds pour diverses activités. Bien que l'argent est géré au niveau des écoles, ces activités parascolaires sont sous la juridiction du Conseil et font partis des états financiers consolidés du Conseil.

Chaque année, la différence entre les revenus et les dépenses des fonds générés par les écoles varie selon le nombre d'activités organisées durant l'année scolaire ou si certaines dépenses sont reportées à une année ultérieure. Ainsi, il y a eu des revenus au montant de \$3,578,454 (2013 - \$3,652,512) et des dépenses au montant de \$3,434,742 (2013 - \$3,649,792) au cours de l'année. Le Conseil démontre un surplus accumulé de \$1,899,520 (2013 - \$1,755,808) de ces activités scolaires, surplus qui est équivalent aux montants détenus dans les institutions bancaires au nom des écoles du Conseil. Les revenus et dépenses de ces activités font l'objet d'une restriction dans le rapport de l'auditeur indépendant.

# CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

### 16. DÉPENSES PAR OBJETS

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par objets:

	2014 Budget	2014 Réel	2013 Réel
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	\$ 70,135,724	\$ 69,194,676	\$ 70,656,522
Avantages sociaux	10,146,697	10,416,318	8,999,304
Perfectionnement du personnel	1,487,925	1,046,277	832,104
Fournitures et services	9,786,722	8,800,765	8,627,423
Intérêts des emprunts	962,169	921,501	1,611,731
Frais de location	231,000	214,336	200,239
Frais et services contractuels	8,865,544	9,127,785	8,742,913
Autres	70,500	541,199	558,850
Amortissement des immobilisations corporelles	4,126,321	4,392,830	4,180,320
Activités financées par les écoles	4,000,000	3,434,752	3,649,792
	<u>\$ 109,812,602</u>	<u>\$ 108,090,439</u>	<u>\$ 108,059,198</u>

### 17. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24\$ millions par événement.

Les primes payables sont en fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. La prochaine année de validité de sa police actuelle expirent le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2014

#### 18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

Au 31 août 2014, le Conseil avait plusieurs contrats signés pour différents programmes et achats d'équipement. Les projets en cours seront complétés en 2014-2015 (valeur estimative).

Projets non complétés et non commencés	\$ 1,477,602
Terrain	<u>72,815</u>
	<u>\$ 1,550,417</u>

Le Conseil est impliqué dans certains litiges mineurs, desquelles les résolutions ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges mineurs, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

Le Conseil a signé des contrats pour divers services qui l'engage à déboursier les montants suivants au cours des cinq prochaines années:

	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	Total
Contrats totaux	\$ 10,394,273	\$ 594,762	\$ 153,602	\$ 31,207	\$ 13,203	\$ 11,187,047

#### 19. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à \$145,268 (2013 - \$136,991) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont pas été prises en compte dans l'état consolidé des résultats d'exploitation.

Le Conseil détient en fiducie un montant de \$400,000 en relation avec le plan des avantages sociaux.

#### 20. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE "55 SCHOOL BOARD TRUST"

Le 1<sup>er</sup> juin 2003, le Conseil a reçu un montant de la fiducie "55 School Board Trust" aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie "55 School Board Trust" a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport avec leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.